

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt six

Le : **11 mai 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 mai 2026**

**OBJET : D2026-4-1**

Adoption du règlement  
intérieur du Conseil  
Municipal

**Présents** : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD Emilie ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU E ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R ; VRIET L

**Ont donné procuration** : CORNELIUS M à MOREAU E ; THOS F à GUERIN S

**Secrétaire de séance** : Fabienne FORESTIER-BRUN

Selon l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation. Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Afin de répondre à cette obligation, le Conseil Municipal prendre lecture du règlement intérieur présenté en annexe et en délibère.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte son règlement intérieur.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 13 mai 2026**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 13 mai 2026**

Le Maire,

Michel BUISSON